

# **Commissariat aux langues officielles**

**2015–2016**

**Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2015**

## **Introduction**

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen.

### Mandat et programmes

Le Commissariat aux langues officielles (Commissariat) appuie le commissaire aux langues officielles dans la réalisation de son mandat, qui consiste à prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Des renseignements supplémentaires sur les programmes du Commissariat figurent dans le [Rapport sur les plans et les priorités 2015–2016](#) et dans le Budget principal des dépenses.

### Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par le Commissariat, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2015–2016. Ce rapport trimestriel a également été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par des lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par des lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Commissariat utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement de l'organisation. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis selon une méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

## **Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

Cette section présente une brève analyse des écarts importants qui ont touché les dépenses réelles et les dépenses prévues au cours du trimestre et de l'exercice en cours, en comparaison aux mêmes périodes de l'exercice précédent.

### Changements importants aux autorisations

Au 30 juin 2015, les autorisations totales disponibles pour l'exercice n'ont pas changé de façon significative par rapport à l'exercice précédent.

### Changements importants aux dépenses budgétaires

Le Commissariat a utilisé environ 23 % de ses autorisations en date du 30 juin 2015, dont 86 % sont des dépenses liées au personnel.

Les dépenses du présent trimestre ont diminué de 347 milliers de dollars, soit 7 %, comparativement au même trimestre de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable au paiement de transition unique, fait l'an dernier, d'un montant de 495 milliers de dollars dans le cadre de la mise en œuvre du régime de paye en arrérages. De plus, il y a eu comparativement à l'an passé une baisse de 126 milliers de dollars en services professionnels causée par le recours à moins d'aide temporaire et de service professionnel.

Cette baisse est compensée par des augmentations des dépenses de 274 milliers de dollars en raison notamment:

- L'augmentation de la masse salariale.
- L'augmentation des frais de location notamment pour des frais de licence et de maintenance de logiciels et de systèmes.
- L'augmentation du transport et des communications notamment pour des frais de voyages et d'affranchissement.

### **Risques et incertitudes**

#### Financement requis lié à la GI/TI

Le Commissariat continue de procéder à la mise en œuvre de son plan stratégique en GI/TI. Le niveau des investissements est stable et se poursuivra au cours des prochains exercices financiers.

#### Capacité de répondre aux attentes

La capacité du Commissariat de traiter les plaintes et de répondre aux demandes de renseignements des institutions, du public et des parlementaires, en plus de soutenir les services internes et juridiques nécessaires à la réalisation de ces activités, pourrait ne pas correspondre aux attentes de ses interlocuteurs. Le Commissariat subit une pression externe relativement aux attentes quant à la réduction du nombre de dossiers d'enquête en arrérages, dont certains sont liés aux compressions budgétaires des dernières années dans la fonction publique fédérale. De plus, le Commissariat subit également des compressions budgétaires indirectes en devant financier des initiatives interministériel à même son budget.

Commissariat aux langues officielles  
Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2015

**Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes au cours du trimestre.

**Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

---

Graham Fraser  
Commissaire aux langues officielles

---

Mario Séguin  
Dirigeant principal des finances  
par intérim  
Commissaire adjoint par intérim  
Gestion intégrée

Gatineau, Canada  
Le 28 août 2015

Commissariat aux langues officielles  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 30 juin 2015  
 État des autorisations (*non audité*)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses du programme	18 556	4 209	4 209	18 624	4 587	4 587
Autorisations législatives budgétaires	2 278	569	569	2 153	538	538
Autorisations budgétaires totales	20 834	4 778	4 778	20 777	5 125	5 125
Autorisations totales	20 834	4 778	4 778	20 777	5 125	5 125

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Commissariat aux langues officielles  
 Rapport financier trimestriel  
 Pour le trimestre terminé le 30 juin 2015

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non audité*)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Dépensées au cours du trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Dépensées au cours du trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses :</b>						
Personnel	15 834	4 090	4 090	15 203	3 978	3 978
Transport et communications	764	144	144	897	63	63
Information	332	31	31	212	33	33
Services professionnels et spéciaux	3 020	316	316	3 338	442	442
Location	298	137	137	332	41	41
Réparation et entretien	91	27	27	293	30	30
Services publics, fournitures et approvisionnements	121	16	16	137	23	23
Acquisition de matériel et d'outillage	374	17	17	357	20	20
Autres subventions et paiements	-	-	-	8	495	495
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>20 834</b>	<b>4 778</b>	<b>4 778</b>	<b>20 777</b>	<b>5 125</b>	<b>5 125</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>20 834</b>	<b>4 778</b>	<b>4 778</b>	<b>20 777</b>	<b>5 125</b>	<b>5 125</b>